

Les Temps Modernes

58^{ème} année

mai-juin 2003 n° 642

pp. 223-230

LES ROMS DE MONTREUIL ET D'AILLEURS,
DES IMMIGRÉS EUROPÉENS PARTICULIERS

Lundi 14 avril 2003, près de 150 Roms originaires de Roumanie ont été expulsés à Montreuil (Seine-Saint-Denis) d'un bâtiment dans lequel ils vivaient depuis septembre 2001. Au 47 de la rue Paul Doumer, il ne reste plus rien. Rien des maigres biens dont disposaient ces familles : vaisselle, vêtements, petit mobilier. Rien que des débris du bâtiment rasé au sol le jour même par les bulldozers sur ordre de la préfecture de Seine-Saint-Denis, à une semaine de l'audience du tribunal qui devait statuer le 22 avril sur le recours contre l'expulsion déposée par l'association Droit au Logement.

Ces Roms de nationalité roumaine font partie des peuples tsiganes libérés de l'esclavage au milieu du XIX^e siècle et sédentarisés en Europe centrale. En Roumanie, où leur nombre est estimé à 2 000 000, ils n'ont pas pu bénéficier de la loi de 1995 sur la redistribution des terres aux familles. Malgré des dispositions récentes en faveur du respect de leurs droits, tous les rapports européens concluent à l'existence de fortes discriminations contre les Roms dans ce pays. Même Romani Criss, l'ONG invitée par M. Sarkozy en janvier dernier pour inciter les 4 000 Roms présents en France à des retours volontaires, a reconnu que la situation des Roms en Roumanie ne permettait pas leur retour. La place des Roms dans la société roumaine est caractérisée par les discriminations à l'emploi (on lit souvent des annonces comportant la mention « Roms s'abstenir »), aux soins, à l'école, et cela même dès la naissance car des officiers d'état civil roumains refusent parfois d'enregistrer les naissances roms. On comprend donc le choix de l'exil pour la qua-

224 LES TEMPS MODERNES

rannique de familles qui occupaient le bâtiment à Montreuil. Leur demande d'asile territorial n'est, pour la plupart, que trop justifiée.

Cette expulsion ajoute la misère à la précarité. Les efforts d'intégration sont réduits à néant. Les enfants étaient scolarisés à l'école primaire et au collège, dans des classes spécialisées, l'accès aux soins était devenu effectif pour une majorité par le montage des dossiers médicaux, la demande de cours d'alphabétisation allait être obtenus voir recevoir une réponse, etc. Tous ces résultats avaient été obtenus par les efforts conjugués de l'association Emmaüs Alternative, mandatée par la Préfecture, des élus municipaux du groupe MVO (Verts et apparentés) et d'un collectif de soutien très actif regroupant des citoyens montreuillois de divers horizons ainsi que des militants politiques, syndicaux et associatifs soutenus par leurs organisations¹. Ajoutons que le bâtiment appartenant au ministère de l'Agriculture était sans affectation, qu'EDF venait d'améliorer l'installation électrique et que les sanitaires avaient été rénovés...

L'expulsion dont il est ici question est la cinquième expulsion de Roms depuis celle de Choisy-le-Roi le 3 décembre 2002. Il s'est agi d'une véritable rafle effectuée au petit matin : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre, alignés jambes écartées et fouillés, y compris des enfants de quatre ans. Une cinquantaine de personnes ont été placées en centre de rétention, dans des conditions d'hygiène et de salubrité préoccupantes, notamment pour le bébé de cinq semaines qui était également interpellé. Le résultat apparaît maigre eu égard aux moyens déployés : seulement six adultes et trois enfants ont été effectivement renvoyés en Roumanie, les autres ayant été relâchés pour des raisons juridiques variées : annulations de procédures au tribunal de grande instance de Meaux, annulation de procédure par le TGI de Paris, annulation des arrêtés de reconduite à la frontière par le tribunal administratif de Cergy, libérations accompagnées d'assignations à résidence au TGI de Bobigny. Fait sans précédent, la Préfecture a fait appel de toutes les décisions favorables aux Roms, allant dans certains cas jusqu'à saisir le Conseil d'Etat. A Choisy, en décembre 2002, à la suite d'une opération spectaculaire de destruction des baraques, il

n'y a eu que cinq reconduites à la frontière. Depuis les accords franco-roumains d'août 2002, 1 500 personnes ont été expulsées de leurs lieux de vie, une centaine ont été placées en centre de rétention et, pour finir, une trentaine ont été renvoyées en Roumanie. Mécontent du bilan, le ministre de l'Intérieur a alors clairement indiqué sa volonté de modifier la Loi. Aussi, l'acharnement actuel contre les Roms doit être compris comme un galop d'essai pour décider et imposer rapidement des modifications nécessaires de l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers².

Pourquoi s'attaquer aux Roms et pourquoi à Montreuil ? Dans les années 1950, Matéo Maximoff, écrivain rom, disait pourtant que Montreuil « était pour ainsi dire la capitale des Roms du monde entier³ ». Entre Montreuil et les Roms, c'est une longue histoire. Ici comme ailleurs, on met en avant la richesse de ces cultures, on s'approprie volontiers le violon isigane et les artistes reconnus de ce peuple. Beaucoup détournent cependant les yeux de la succession de migrations et de haltes plus ou moins durables, de répressions et de persécutions qui rendent compte de la véritable histoire des Roms. La France a très tôt mis en place un dispositif de surveillance des populations nomades, pour lesquelles fut inventé le fameux carnet anthropométrique qui ne comportait pas moins de 27 points de description physique de la personne ! Au début de la III^e République, les Roms arrivent en plusieurs vagues vers la région parisienne. Venant de l'Est, c'est naturellement vers la frange orientale de la « zone » qu'ils se dirigent. La « zone », cette ceinture de 250 mètres de large entourant Paris au pied des fortifications, non constructible, offre ses terrains vagues et ses multiples ressources, ses commerces improvisés et ses activités artisanales. Sous l'Occupation, la zone est détruite et vidée de ses habitants indésirables. Les « zoniers » rescapés, et parmi eux les Tsiganes réchappés de la déportation, entrent dans Montreuil. L'historienne Claire Auzias estime que 500 000 Tsiganes ont péri pendant la Seconde

2. Sur le sort des Roms en France, voir Xavier Rothéa, *France, pays des droits des Roms ?*, Carobella, Lyon, 2003 et plus généralement Gérard Noitriél, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècles*, Hachette, 1991.

3. Béatrice Jaulin, *Les Roms de Montreuil, 1945-1975*, Autrement, septembre 2000.

1. Un site bien documenté informe très largement à partir du cas des Roms de Montreuil : <http://romsdemontreuil.free.fr>

Guerre mondiale⁴. Pourquoi Montreuil ? « Il y avait de la place pour tout le monde et une mairie compréhensive » (Jaulin, 2000). A la fin des années 1960, les opérations d'urbanisme dans le contexte d'une situation économique favorable signent le temps d'une installation plus confortable des familles délogées des baraques, qu'elles soient françaises ou roms, ces dernières préférant faire l'acquisition de pavillons tandis que les premières sont relogées en HLM.

Aujourd'hui, les Roms de Montreuil sont devenus des errants forcés. Contrairement à ce qu'annonce la mairie dans l'hebdomadaire municipal *Montreuil-Dépêche* en date du 23 avril, les familles n'ont pas été « relogées provisoirement par les soins de la Croix-Rouge ». Elles ont été accueillies pour quelques jours dans une salle appartenant à la communauté protestante, avant d'être hébergées dans l'urgence chez des militants. Malgré l'expulsion, tous les enfants scolarisés étaient présents à l'appel le jour de la rentrée des vacances de Pâques. La plupart des Roms, tellement habitués à la logique du « bouc émissaire », n'entretenaient pourtant aucun rêve d'Eldorado lorsqu'ils espèrent réussir leur intégration en France. En revanche, ils se sont pris à imaginer, pour leurs enfants, un avenir où ils ne seraient pas (au mieux) abandonnés au fond d'une classe dans le cas improbable de leur acceptation à l'école, où ils auraient un toit au-dessus de la tête, un peu de chaleur quand les hivers sont rudes, où un médecin accepterait de se déplacer pour les examiner lorsqu'ils sont malades. En bref, une sorte d'avenir que tout un chacun espère pour ses propres enfants. Ratifiée par la France, la Convention internationale des Droits des Enfants stipule qu'un enfant ne peut être privé ni de logement, ni de son droit à l'éducation, ni de son droit à la santé et de la vie en famille, ni encore être incarcéré à l'exception de rarissimes circonstances qui impliquent les plus affreux crimes de sang. D'ailleurs, la défenseur des enfants, Claire Brisset, a adressé une lettre au maire et au préfet s'élevant contre toute expulsion qui ne serait pas accompagnée d'un relogement des familles. Mais dans cette affaire, les paradoxes sont nombreux. Tout se passe comme si l'Etat enlevait d'une main ce qu'il offre de l'autre. Trois logiques différentes s'entrecroisent : celles de l'Etat de droit avec sa mission de scolarisa-

4. Claire Auzias, *Samudaripen, le génocide des Tsiganes*, L'Esprit Frappeur, 1999.

tion jusqu'à l'âge de seize ans, par exemple, ou encore les protections juridiques qui empêchent, finalement, beaucoup d'expulsions effectives ; celles qui président aux choix gouvernementaux actuels et qui s'expriment par des consignes draconiennes aux préfètes ; celles, enfin, des élus locaux. On peut avancer que ces derniers doivent choisir entre, d'une part, le danger de voir s'éloigner un électorat fragilisé par la crise et sensible aux sirènes du front national et, d'autre part, les valeurs d'humanité, de solidarité et de respect des droits fondamentaux portées traditionnellement par le mouvement communiste français. L'aggravation générale de la précarité de l'emploi et du mal-logement, particulièrement sensible en Seine-Saint-Denis, donne la mesure de la contrainte qui pèse sur les politiques locales. Cependant parmi les différents maires concernés, la réponse est loin d'être partout la même. Entre les actes et les propos franchement hostiles de la mairie de Montreuil (« les squatters expulsés » titre *Montreuil-Dépêche* dans un article où il est question d'une « décision de justice qui met fin à l'occupation sauvage ») et les appels à la solidarité des maires d'Achères (78), de Bezons (95), de l'Ile-Saint-Denis (93), d'Eragny (95) de Nanterre (92) ou de Fontenay-sous-bois (94) qui refusent de demander l'expulsion des Roms du territoire communal, les lignes politiques sont pour le moins divergentes, voire opposées. Quant à *L'Humanité*, resté dans un premier temps en retrait, il oscille entre l'expression d'une indignation humaniste (« Les Roms condamnés à l'errance », article du 15 avril 2003) et le renvoi des responsabilités sur l'Etat, article du 17 avril).

Or, si les Roms sont aujourd'hui à la rue, la responsabilité en revient aussi au maire de Montreuil. A de nombreuses reprises Jean-Pierre Brard (apparenté PC) s'était déclaré hostile à la présence des Roms dans sa ville, organisant le 20 mars 2002 une tentative de destruction du bâtiment. Il n'ignorait rien de la situation de ces familles puisqu'il avait reçu récemment le responsable de la communauté Rom qui vivait avec sa famille au 47, rue Paul Doumer. Il avait accepté, sous la pression de demandes répétées, de procéder à de petites améliorations d'usage des lieux (ramassage des poubelles, gravier dans la cour, etc.). Quels éléments d'analyse peut-on mobiliser pour tenter de comprendre l'hétérogénéité et l'ambivalence des postures politiques des municipalités concernées ? L'histoire du rapport entretenu par la gauche (en particulier

la gauche issue du mouvement ouvrier et communiste) avec « ses immigrés » peut aider à comprendre⁵.

Dans les premières années qui suivent la Libération, les immigrés sont « accueillis » dans les bidonvilles et autres hôtels meublés plus ou moins sordides qui ornent la ceinture parisienne. Les élus communistes ainsi que quelques élus de droite concernés n'ont alors de cesse que de réclamer la résorption des bidonvilles et la construction de foyers et de logements sur le budget de l'Etat et non sur les budgets municipaux. Mobilisés par la rénovation de leur ville, et par l'espoir de nouvelles conquêtes politiques dans les couches ouvrières, certains élus vont jusqu'à établir des plans de lutte contre l'immigration. A Gennevilliers (Hauts-de-Seine), le maire Waldeck L'Huillier demande à ses services un plan de travail qui vise explicitement à « diminuer le pourcentage de travailleurs immigrés » (document daté du 24 avril 1972)⁶. A l'époque, la part des immigrés dans la population totale de Gennevilliers est de près d'un tiers, d'où l'appel à une meilleure répartition des immigrés entre les communes, et le renvoi des responsabilités sur l'Etat. Des coïncidences malheureuses ont lourdement pesé sur la perception des migrants et le sort qui leur est réservé : jusqu'aux années 1970, l'intensité de la présence des migrants et la rénovation urbaine font dans certaines communes un mélange explosif : le combat pour « rehausser la valeur sociale et urbaine d'une ville ouvrière » (Masclat, 2001) prend nécessairement la forme d'une lutte contre l'habitat insalubre, cheval de bataille d'hier et d'aujourd'hui de politiques ambiguës, dont le contenu très consensuel (comment être pour l'insalubrité ?) cache le rejet hors périmètre des populations indésirables⁷. Un peu plus tard, le maire communiste de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), Paul Mercieca, soutenu par Georges Marchais puis par une résolution du Comité central du Parti, devient

5. Pour reprendre le titre d'un chapitre « La gauche, ses Italiens, ses Maltiens » de l'ouvrage instructif de Jean-Noël Jeanneney, *Concordances des temps, l'actualité du passé*, Le Seuil, Points Histoire, 1991.

6. Voir l'analyse d'Olivier Maselet, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine. Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses*, n° 45, décembre 2001, pp. 150-163.

7. Voir Claire Lévy-Vroelant, « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville, Paris 1894-1960 », *Population*, 54 (4-5), 1999, pp. 707-744.

célèbre en engageant le 24 décembre 1980 une action au bulldozer contre un foyer qui devait abriter 300 travailleurs maliens. Plus récemment, en juillet 1996 à Montreuil, la démolition du foyer Nouvelle France où logeaient des travailleurs maliens procède des mêmes logiques. Ajoutons que l'argument de la préférence nationale (version locale) est évoqué dans tous les cas : les logements manquent pour les familles *du département ou de la ville*.

Or, dans le contexte d'une décentralisation croissante des pouvoirs, il est à prévoir que la définition même des populations d'ayants droit risque de perdre de son universalité, ainsi que l'explique Laurent El Ghazi, adjoint au maire de Nanterre (92) : « Les populations concernées [qui sont exclues de l'accès aux droits élémentaires, en particulier du droit à la santé] sont bien connues : les jeunes marginalisés, les toxicomanes, les pauvres, les étrangers, les sans-domicile, les gens du voyage... Tous pourtant auraient droit à un même traitement que la population "normale". Et en quoi seraient-ils "anormaux" sinon parce qu'ils sont étrangers, qu'ils n'appartiennent pas vraiment ou pas du tout à un territoire plus ou moins étendu ? L'un des obstacles, en effet, et ce n'est pas le seul, est lié au fait que *l'accès aux droits est territorialisé, géré par des instances locales, territoriales, voire que certains droits sont eux-mêmes exclusivement liés à une collectivité locale*. [...] On voit bien que l'on n'est pas très loin de la notion de préférence nationale dans cette discrimination arbitraire au nom d'une apparence à la commune⁸. »

Rêvons un peu. Le courage politique et l'exigence d'une véritable démarche démocratique auraient été privilégiés. Un collectif activement soutenu par la mairie comprenant des élus et des citoyens aurait organisé les actions et l'information auprès des populations. Les riverains, souvent méfiants, voire hostiles, auraient été associés à des actions concrètes de solidarité envers les familles roms. Des activités communes auraient été organisées sur le vaste terrain qui faisait face au bâtiment. Pour cela, les lieux auraient été gardés propres grâce à la vigilance des services municipaux et des

8. Colloque « Ville et Hospitalité, les politiques et les pratiques de l'accueil des immigrés », coordination Maurice Aymard et Anne Gotman, Actes du colloque des 5-6 mai 1999, Paris, Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, série « documents de travail », mars 2000 (nous soulignons).

personnes concernées. On aurait examiné toutes les possibilités d'hébergement envisageant sérieusement de reloger provisoirement certaines familles dans les bâtiments des HLM voisins, promi s à la démolition dans le cadre d'une opération programmée de réhabilitation. On aurait procédé à la réquisition de quelques logements vacants parmi les 4278 recensés par l'INSEE en 1999. Une opposition sans équivoque à l'expulsion aurait été manifestée à la Préfecture et les demandes de régularisation justifiées auraient été appuyées. L'accès à des stages de formation pour les adultes jusqu'alors soumis au sordide marché du travail au noir aurait été soutenu par la mairie. Les femmes, réduites à la mendicité, auraient bénéficié de cours d'alphabétisation. Les enfants auraient pris chaque jour, sans crainte, le chemin de l'école. Et l'appel à l'arbitrage et à l'engagement de l'Etat aurait alors pris tout son sens.

En 2007, les Roms roumains seront des citoyens européens à part entière. Il est grand temps d'imposer le respect des droits des minorités en Europe et de mettre fin dès maintenant aux discriminations, ici et là-bas.

Claire LÉVY-VROBLANT
Jérôme SEGAL